

PV du 15 Juin 2017

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE PROCÈS VERBAL

Des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept

Le 15 juin 2017 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 12 juin 2017.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24

Ouverture de la séance à 20h

Étaient présents :

Mesdames : Virginie RIVIERE, Anne-Marie GENÈVE, Anne STUNAUULT, Florence VIALI, Pascale BAUD.

Messieurs : Michel ALEX, Ludovic CHARPENAY, Jean-Luc DELPHIN, Rolland GUILLAUD, Jean-Christophe LEVEQUE, Roger PELLERIN, Albin RIBEIRO, Bruno VARALE, Jean VEDEL, Gauthier FOURNEL

Pouvoirs :

Stéphane BUGNON a donné pouvoir à Albino RIBEIRO

Fabrice BERNARD GUELLE a donné pouvoir à Anne-Marie GENEVE

Charlotte PORTZERT a donné pouvoir à Florence VIALI

Jean-François GENEVE a donné pouvoir à Virginie RIVIERE

Céline TRÉIL a donné pouvoir à Jean-Christophe LEVEQUE

Sophie LELEU a donné pouvoir à Roger PELLERIN

Absent :

Édouard GENÈVE

Anne-Catherine MALLON

Jérôme AUBRETON

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint ;

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEVEQUE : vote à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des délégués sénatoriaux
2. Candidature CCID - complément
3. CAPV Service habitat – Convention cadre au service d'accueil et d'information du demandeur
4. Règlement périscolaire et cantine 2017-218
5. Optimisation d'utilisation des matériels de tonte
6. Décisions modificatives
7. Assurances
8. Présentation note d'information agence de l'eau
9. Report de la date d'extinction des luminaires publics
10. Questions et informations diverses

⇒ *Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour : rajout d'un point n°7 : Travaux de voirie « route du Var à Pommiers » : voté à l'unanimité*

PV du 15 Juin 2017

Objet :

39-2017 Désignation des délégués sénatoriaux

Madame le Maire présente le calendrier des élections sénatoriales :

Les **élections sénatoriales** se dérouleront le **dimanche 24 septembre prochain**. Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié en deux séries, la série 1 (170 sièges) et la série 2 (178 sièges). **En septembre prochain, c'est la série 1** qui est concernée par le renouvellement. 170 sénateurs sur 348 vont donc être ainsi élus ou réélus pour un **mandat de six ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs où prédominent les conseillers municipaux**. En effet, ces derniers représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs, les 5 % restants se partageant entre députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux.

C'est obligatoirement le **vendredi 30 juin prochain que les conseils municipaux devront se réunir** pour désigner leurs délégués et suppléants selon un décret du ministère de l'Intérieur publié au Journal officiel le 4 juin portant « convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ». **Dans les communes de moins de 9 000 habitants**, on compte un délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres, 3 délégués pour ceux de 15 membres, ce qui correspond à la tranche de la commune de la Sure en Chartreuse, 5 délégués pour ceux de 19 membres, **7 délégués pour ceux de 23 membres** et 15 délégués pour ceux de de 27 et 29 membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, ils sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

La série 1 comprend les départements compris, par ordre alphabétique, entre l'Indre-et-Loire et les Pyrénées orientales, la Seine-et-Marne, les départements franciliens (Essonne à Yvelines), la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Font également partie de cette série 1 les sénateurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle-Calédonie ainsi que ceux représentant les Français établis hors de France.

Pour le premier tour de scrutin, les candidatures devront être déposées du lundi 4 au vendredi 8 septembre, à 18H00.

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'arrêté préfectoral qui précisera le nombre de délégués que nous devons élire. Un conseil municipal est programmé pour le vendredi 30 juin à 19h30 avec pour ordre du jour « élection des délégués sénatoriaux ».

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

Jean-Luc DELPHIN demande si la couleur politique des délégués de la commune sera connue avant leur désignation ? Bruno VARALE précise que traditionnellement dans nos communes la couleur politique n'est pas affichée.

Jean-Christophe LEVEQUE ajoute qu'en 2011 la liste de Pommiers la Placette était formée de délégués de plusieurs obédiences sans affichage de leurs tendances politiques.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

40-2017 Candidature CCID – complément Mme le Maire propose de modifier la composition de la CCID :

Proposition de délibération :

Le 16 mars 2017, le conseil municipal a proposé, suite à la demande des services de la préfecture une liste de proposition de noms qui peuvent être désignés pour constituer la CCID de la commune de La Sure en Chartreuse.

Les services de la préfecture nous ont informés que dans la liste des propositions de noms pouvant être désignés comme commissaires suppléants à la CCID de La Sure en Chartreuse le nom de Mme ROSSET Jeannine domiciliée à VOIRON. Or, il s'avère que Mme ROSSET n'est pas inscrite en son nom propre sur les rôles des impôts locaux de la commune et ne peut donc être désignée. Mme le Maire propose de désigner :

- Monsieur Nicolas GERENTE, né le 18/05/1978 domicilié à Miribel les Echelles.

M GERENTE est désigné à l'unanimité.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

41-2017 CAPV Service habitat – Convention cadre au service d'accueil et d'information du demandeur

Mme le Maire présente la convention :

Le conseil communautaire du Pays Voironnais a adopté le 20 décembre 2016 le Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur ainsi que le Document Cadre sur les attributions.

Le plan prévoit la mise en place d'un Service d'Accueil et d'Information du demandeur à l'échelle intercommunale. Il a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre le droit à l'information et délivrer une information harmonisée sur tout le territoire,
- Améliorer la lisibilité pour le demandeur et plus globalement la transparence du processus d'attribution,
- Proposer un accueil professionnalisé, personnalisé et équitable.

La commune de la Sure en Chartreuse a été identifiée comme un guichet « Type communication ». A ce titre, la commune devra relayer la communication harmonisée. La commune n'accueillera pas les demandeurs de logements sociaux.

La commune s'engage, par la signature d'une Convention à :

- Mettre en ligne la communication harmonisée sur le site internet de la commune le cas échéant, notamment :
 - Règles d'accès au parc social
 - Répartition des guichets d'accueil et de leurs missions (délivrance de l'information, conseil, enregistrement...)
 - Modalités de dépôt d'une demande de logement social sur le Pays Voironnais ;
 - Les personnes morales qui interviennent dans le processus d'attribution, les différentes filières et les critères de priorité : les commissions communales, intercommunales, la commission sociale, action logement, la location active
 - Répartition du parc social par commune et par typologie, de la demande et des attributions sur l'année N-1

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

- Mettre à jour la communication harmonisée sur le site internet de la commune le cas échéant
- Mettre à disposition des demandeurs à l'accueil de la mairie, les supports de communication (plaquettes).

Le Pays Voironnais s'engage à :

- Transmettre les éléments de communication harmonisée définis dans le cadre du service d'accueil, aux guichets, pour dépôt en ligne et mise à jour.
- Transmettre les supports de communication réalisés dans le cadre du service d'accueil aux guichets.

Florence VIALI demande qu'il soit bien précisé qu'il s'agit d'un simple lien informatique. Virginie RIVIERE précise que la convention porte effectivement sur « une mise en ligne » de la procédure d'inscription des demandes de logements locatifs publics.

Pascale BAUD précise que les horaires de la commission consacrés aux logements ne permettent pas une personne active d'être présente, mais que la commune n'est pratiquement pas concernée par ces attributions de logements qui sont établies principalement à Voiron, Voreppe, Moirans et Tullins.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer cette convention.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

42-2017 Règlement périscolaire et cantine 2017-2018

Bruno VARALE présente le bilan périscolaire et les propositions de tarifs pour l'année 2017-2018.

Nota concernant le bilan financier périscolaire :

Une modification à noter dans les subventions : après vérification le montant de Prestation de Service Ordinaires (PSO) attendu est de l'ordre de 1 500€, les 4 000€ qui apparaissaient comme de la PSO dans le grand livre comprenaient en fait l'ASRE.

Le montant total de subvention est donc de l'ordre de 7 600 €. Ce sont les montants théoriques qui sont indiqués.

Dans la simulation 2018, il faut noter une légère diminution de masse salariale à la cantine car, jusqu'à l'arrêt maladie d'un salarié. Notre emploi avenir intervenait en plus de l'effectif normal et pour la rentrée 2017 jusqu'à Noël, elle remplace l'arrêt maladie avec un coût inférieur.

Par ailleurs, cette simulation est basée sur les propositions suivantes :

- Hypothèse d'un passage à un plein salaire à partir de Noël pour le poste de l'emploi Avenir, APE + garderie
- 2 intervenants en plus à 35 €/h pour 2h/semaines aux APE
- Diminution de 5% du tarif cantine
- Augmentation de 2% des salaires des animatrices

Une erreur a été corrigée sur l'an dernier : nous avons voté le passage aux réservations APE à chaque période de vacances sans en diminuer le coût, ce qui revient à le doubler.

Les tarifs APE ont donc été corrigés en conséquence.

Les parents ont donc été trop facturés jusqu'en février, la responsable cantine a bloqué la facturation d'avril. Le trop-perçu devrait juste compenser les sommes réellement dues jusqu'à la fin de l'année. Le solde précis sera recalculé d'ici la fin juin.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

⇒ **Bilan financier cantine**

	2013/2014 y compris adultes	2014/2015 y compris adultes	2015/2016 y compris adultes	2016/2017 y compris adultes	2016/2017 enfants seuls	simulation 2017/2018	
CANTINE	nb de repas fournis	4 899	4 339	4 964	5 236	4 723	
	nb d'enfants / repas	35	32	36	39	39	
	prix moyen facturé	6,45	6,01	6,13	6,13	6,46	6,14
	prix du repas seul	3,06	3,06	3,06	3,06	3,06	3,06
	coût réel repas + garderie	7,58	6,68	6,25	6,31	6,67	6,50
	dépenses	37 120	28 965	31 006	33 062	31 492	30 691
	recettes	30 913	26 058	30 427	32 094	30 525	28 998
	subventions						1 700
	résultat cantine	-6 207	-2 906	-579	-968	-968	7

⇒ **Bilan financier garderie**

GARDERIE	nb heure x enfant / jour	21,18	18,48	20,35	25,72	25,72	25,72
	prix moyen facturé	0,60	0,60	0,58	0,59	0,59	0,59
	coût du 1/4h réel	0,44	0,65	0,56	0,47	0,47	0,47
	dépenses	5 239,45	6 528,40	6 330,01	6 635,93	6 635,93	8 058,00
	recettes	7 161,60	5 989,10	6 658,85	8 210,91	8 210,91	8 210,91
	subventions				1 500,00	1 500,00	2 000,00
	résultat garderie	1 922,15	- 539,30	328,84	3 074,99	3 074,99	2 152,91

⇒ **Bilan financier TAP**

APE	nb d'enfants / jour	42,75	36,92	41,17	46,44	46,44	46,44
	prix moyen facturé	5,00	6,00	6,00	6,08	6,08	6,08
	coût réel	19,78	22,23	14,97	14,12	14,12	19,56
	dépenses	10 148,41	9 846,06	7 394,23	7 868,01	7 868,01	10 900,00
	recettes	2 565,00	2 638,00	2 964,00	3 388,50	3 388,50	3 388,50
	subventions	3 000,00	3 138,50	2 352,52	6 100,00	6 100,00	6 100,00
	résultat APE	- 4 583,41	- 4 069,56	- 2 077,71	1 620,49	1 620,49	- 1 411,50

⇒ **Bilan financier cantine + garderie + TAP**

	2013/2014 y compris adultes	2014/2015 y compris adultes	2015/2016 y compris adultes	2016/2017 y compris adultes	2016/2017 enfants seuls	simulation 2017/2018
Dépenses totales	52 508	45 339	44 730	47 566	45 996	49 649
Recette totales	40 639	34 685	40 049	43 694	42 124	40 598
Subventions totales	3 000	3 139	2 353	7 600	7 600	9 800
Résultat total	-8 868	-7 515	-2 328	3 728	3 728	749

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

⇒ **Proposition de nouveaux tarifs pour la rentrée 2017/2018**

TARIFS 2016 2017	Cantine			Garderie	TAP (par jour pour un trimestre)		
	repas + garderie	repas seul	garderie seule	matin/soir par 1/4h	récréation	Ateliers périscolaires	total 15h30-16h30
QF<1000	5.80€	3.06€	2.74€	0.50€	1.25€	3.75€	5 €
1000<=QF<2500	6.45€	3.06€	3.39€	0.60€	1.5€	4.5€	6 €
QF >= 2500	7 €	3.06€	3.94€	0.65€	1.75€	5.25€	7 €

PROPOSITION 2017 2018	Cantine			Garderie	TAP (par jour pour une période de vacances à vacances)		
	repas + garderie	repas seul	garderie seule	matin/soir par 1/4h	récréation	Ateliers périscolaires	total 15h30-16h30
QF<1000	5.50€	3.06€	2.44€	0.50€	0,75 €	2,25 €	3,00 €
1000<=QF<2500	6.13€	3.06€	3.07€	0.60€	0,90 €	2,70 €	3,60 €
QF >= 2500	6.65 €	3.06€	3.59€	0.65€	1.05€	3,15 €	4,20 €

Virginie RIVIERE : nous avons eu un entretien avec l'inspecteur du secteur qui a confirmé que nous aurons des modifications possibles des rythmes scolaires, mais qu'il n'avait pas encore connaissance des évolutions proposées par le nouveau gouvernement. Pour l'année prochaine il est donc nécessaire d'être prudent et de prévoir des contrats de prestation avec les deux nouvelles intervenantes.

Bruno VARALE : précise que pour les TAP les deux personnes contactées sont formatrices en musique et en yoga.

Il y a également des demandes d'avancer le début de la garderie à 7h15 ce qui nécessite de modifier le règlement de cette dernière.

Virginie RIVIERE : propose donc de réunir dans la foulée du conseil municipal du 30/06 à 19h00 un autre conseil pour cette modification, ce qui permettra de prendre l'avis des parents lors de la réunion prévue la semaine prochaine.

Bruno VARALE : précise que les subventions qui reçues permettent d'obtenir des résultats proches de l'équilibre mais que le bilan ne tient pas compte des charges indirectes et que l'obtention de ces aides dépend de la formation des animatrices qui auront toutes le BAFA ou l'équivalent à la rentrée prochaine. Elles ont également passé le brevet de premier secours. Mais un rappel est à programmer prochainement.

Florence VIALI demande si les tarifs qui vont baisser pourront réaugmenter si les prévisions budgétaires sont en décalage ?

Bruno VARALE précise que les tarifs seront modifiables lors du prochain vote du règlement mais que les services périscolaires ne peuvent dégager d'excédent et que leur financement est basé sur l'idée des trois tiers ; un tiers à la charge des familles, un tiers à la charge du budget communal et le reste à la charge des subventions de la CAF.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

Les propositions de tarifs sont adoptées à l'unanimité.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

43-2017 Optimisation d'utilisation des matériels de tonte

La commune de la Sure en Chartreuse est équipé de 2 matériels de tonte :

- 1 tracteur tondeuse
- 1 tondeuse

Il apparait intéressant d'optimiser l'utilisation de ces matériels. La commission Travaux a étudié cette possibilité lors de la tenue de sa dernière commission le 31/03/2017.

Elle est arrivée à la conclusion qu'un seul matériel est suffisant pour assurer la tonte des 2 villages historiques mais que l'investissement d'une remorque s'avère nécessaire pour le déplacement sur les différentes zones de tonte.

La commission travaux a donc décidé de conserver le tracteur tondeuse et d'acheter une remorque permettant de le déplacer. Cet achat est conditionné à la reprise de la tondeuse.

Deux devis ont été demandé, l'un à la société CURTET (1 510, 51 € HT reprise de la tondeuse déduite) et l'autre à la société Motoculture Service (1 506,73 € HT reprise de la tondeuse déduite).

A coût égal, la commission Travaux a sélectionné l'offre la société Motoculture Service car la remorque est légèrement plus large ce qui facilitera la montée et la descente du tracteur.

Ce projet d'achat est adopté à l'unanimité.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

Objet :

44-2017 Délibérations modificatives

⇒ **Jean-Christophe LEVEQUE présente la DM N°1 :**

DECISION MODIFICATIVE N°1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Désignation
2313	840,00		BIBLIOTHEQUE N°15 (ADAP)
2188		540,00	BIBLIOTHEQUE N°15 (ADAP)
2313	318,00		ECOLE THERMOSTAT N°16
2184	71,67		ECOLE THERMOSTAT N°16
10226	877,85		BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2182	1 808,08		ACHAT DE REMORQUE
	3 915,60	540,00	TOTAL
	3 375,60		SOLDE TOTAL

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Désignation
10226	3 375,60		TAXE D'AMENAGEMENT

Adopté à l'unanimité.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 15 Juin 2017

Objet :

45-2017 Travaux de voirie « route du Var à Pommiers »

Albino RIBEIRO présente les travaux de la route du Var :

Des travaux sont nécessaires route du Var à Pommiers afin de stabiliser la voirie communale. Ces travaux ont été évoqués lors de la dernière commission travaux et validés par la commission.

La société Arnaud GENEVE TP a établi à l'attention de la commune un devis correspondant à la réalisation de ces travaux.

Détail du devis de base est de :

QUANTITE	LIBELLE	MONTANT
Réalisation de rigoles béton de 0.50m de large en moyenne		
30ML	Sciage des enrobés	200,00 €
30ML	Préparation avant le béton en cailloux 12/20 8T	550,00 €
	Fourniture et pose de 3 regards + grilles	870,00 €
30ML	Béton fibré fourniture et mise en place 6/10 concassées	950,00 €
OPTION		
15 ML de béton (vers chez Mme RZEPA)		
15ml	Sciage des enrobés	100,00€
15ml	Préparation avant le béton en cailloux 12/20 5T	450,00€
15ml	Béton fibré fourniture et mise en place	500,00€
	TVA20%	210,00€
	TTC	1260,00 €
	Total H.T.	2 570,00 €
	TVA20%	514,00 €
	TOTAL	3 084,00 €

La commission travaux souhaite retenir l'option.

Le budget comporte une opération de voirie (n°20) pour un budget de 11 323 € TTC qui n'ont pas encore été utilisés. Le devis TTC avec option s'élève à 3 620 € HT, soit 4 344 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

46-2017 Assurances

Proposition de délibération : Jean-Christophe LEVEQUE présente l'intérêt de retenir le contrat de la SMACL

Le conseil municipal, de la Sure en Chartreuse après avoir étudié les offres des assureurs Groupama et SMACL pour couvrir l'ensemble des biens de la commune ainsi que les employés et élus en protection juridiques, responsabilités fonctionnelles et protections des biens a choisi la :

SMACL pour un montant de 7194€ contre 9602€ lorsque les deux communes étaient séparées.

et donne pouvoir au maire de signer le contrat correspondant au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

PV du 15 Juin 2017

Objet :

47-2017 Présentation note d'information agence de l'eau

Mme le Maire présente le bilan de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse nous a fait parvenir une note d'information en date du 3 juin 2017 qui explique l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

Conformément à l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement codifié à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune se doit de présenter annuellement cette note à son assemblée délibérante.

Cette note indique l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Cette note est consultable en mairie et est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr, rubrique « En direct avec vous, Collectivités ».

PV du 15 Juin 2017

Objet :

48-2017 Report de la date d'extinction des luminaires publics

Mme le Maire informe le conseil que

La délibération n°37 du 24 avril 2017 faisait mention d'une extinction de l'éclairage public à partir du 21 juin 2017 (de 23h à 6h). Nous reportons cette date au 01/09/2017.

Une remarque avait été faite lors du conseil au sujet d'une prise d'avis auprès de la DDE. Ce sujet a été abordé de manière verbale lors d'une réunion dans les locaux du département avec Monsieur RICHARD, Service aménagement de la Direction Territoriale Voironnais-Chartreuse en date du 2 juin 2017.

Monsieur RICHARD nous a informés qu'il n'y avait aucune réglementation concernant l'extinction des éclairages publics car ces derniers ne sont pas obligatoires. Il nous conseille juste de bien communiquer auprès de nos administrés, c'est pourquoi nous avons repoussé la date d'extinction afin de permettre la parution du bulletin municipal notamment.

PV du 15 Juin 2017

Points divers

Mme le Maire informe le conseil des remarques diverses suivantes :

Les feux de la St Jean organisés le 24/06 le seront avec l'accord des services incendies et de gendarmerie qui en ont été informés.

Rythmes scolaires : la commission scolaire, en accord avec les instituteurs de l'école primaire, a décidé de ne pas modifier les rythmes scolaires pour la prochaine période 2017/2018. Une réflexion sera organisée dès septembre sur ce sujet.

Demande de dérogations scolaires

- 2 enfants pour l'école de St Joseph de Rivière (CE1 et CM2) pour la rentrée 2017 / demande faite par le Centre Henri Bazire pour un médecin pour un an

- 1 enfant pour l'école de Voreppe (CM1) pour la rentrée 2017 / famille RIBAS

- 2 enfants pour l'école de Voreppe (Primaire et maternelle) pour la rentrée 2017 / famille MARTIN / enfants déjà scolarisés sur l'école de Voreppe (rapprochement lié au lieu de travail)

- 1 enfant pour l'école de Coublevie (CM1) pour la rentrée 2017 / famille SALVI / enfant déjà scolarisée à Coublevie

En conclusion du conseil municipal Mme le Maire tient à féliciter l'ensemble des commissions pour le travail qu'elles ont réalisé au cours des six mois passés depuis la fusion de nos communes historiques.

Fin du conseil municipal à 22h15, prochain conseil le 30/06/2017 à 19h